
Compte rendu du Conseil d'Exploitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif
Mercredi 20 Septembre 2023 à 16 h 30 – Mairie de la Possonnière

Etaient présents : Thierry GALLARD - Valérie LEVEQUE - Jacques GENEVOIS - Jean Pierre MERLET

Étaient excusés : Jean Pierre COCHARD – Gilles DAVY - Alain DIAMANTINI


Assistaient également à la réunion :



Jérôme ACHER-DUBOIS – Responsable du service assainissement
Olivier ANNE – Responsable du Service Public d'Assainissement Non Collectif
Pascale CROUILLEBOIS – Assistante administrative

Ordre du jour :

- 1 - Orientation relative aux ANC sous convention
- 2 - Bilan de l'activité
- 3 - Planification des contrôles périodiques
- 4 - Point sur les contrôles de réalisation non conformes : nature des anomalies constatées
- 5 - Extraction de données à destination des communes
- 6 – Questions diverses

1 - Orientation relative aux ANC sous convention	<p>1 - VAUCHRETIEN</p> <p>a) <u>Période 2000-2001 : 21 conventions</u> Convention résiliable Redevance basée sur le tarif de l'assainissement collectif</p> <p><u>Proposition</u> : remettre l'installation en bon état de fonctionnement ou renouveler l'installation si nécessaire, négocier la sortie de la convention et remboursement du trop perçu</p> <p>b) <u>Période 2005 : 22 conventions</u> Non résiliable ou accord amiable Redevance basée sur le tarif de l'assainissement collectif</p> <p><u>Proposition</u> : redevance : mise en place d'une part fixe de 350 € TTC et d'une part variable de 0,75 € TTC / m3 afin de couvrir les frais fixes</p>
---	---

	<p>2 - BLAISON GOHIER <u>Période 1995 et 1998 : 6 conventions</u> Non résiliable ou accord amiable Redevance basée sur le tarif de l'assainissement collectif</p> <p><u>Proposition</u> : redevance : mise en place d'une part fixe de 400 € TTC afin de couvrir les frais fixes</p> <p>Mise en place d'une tarification adaptée à faire progressivement sur 2 ou 3 ans ↳ Validée par le Conseil d'exploitation</p> <p> Tarifs à valider au prochain conseil d'exploitation du 6 décembre.</p> <p>-----</p> <p>Travaux d'entretien à prévoir en urgence : budget estimé à 6 080 € HT pour 2023 ↳ Validé par le Conseil d'exploitation</p> <p>-----</p> <p>Le Conseil d'exploitation s'interroge sur le financement des ANC sous convention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abondement du budget général ? • reversement des sommes perçues par l'assainissement collectif sur les années antérieures ?
<p>2 - Bilan de l'activité</p>	<p><u>Avis de conception : délai d'instruction</u> Aujourd'hui, le résultat de l'extraction est produit à partir du delta entre la date d'arrivée du dossier dans le service et la date de l'avis émis.</p> <p>Toutefois, des dossiers arrivent non complets dans le service car il manque des éléments pour l'instruction. Extraction à revoir avec le prestataire Ypresia</p> <p><u>Réalisation</u> Légèrement en baisse mais déjà anticipé sur le budget 2023</p> <p><u>Contrôle périodique</u> Prévision de 47 contrôles par mois Réalisation au 14/09/23 : moyenne de 38 contrôles par mois Programmation réduite du fait de jours fériés en mai et des jours de grèves. La programmation va être réajustée afin d'augmenter le nombre de contrôle d'ici la fin d'année.</p> <p><u>Ventes</u> Au 14/09/2023 : 126 contrôles vente en 2023. Prévision de 140 contrôles d'ici fin d'année</p> <p><u>Rendez-vous annulés non reprogrammés</u> : diverses raisons Présentation d'un diagnostic de – de 8 ans (le service n'a pas tout l'historique des communes)</p>

	<p>Sont raccordés au réseau d'eaux usées (mauvais profil de facturation) Maison en cours de rénovation, inhabitée, inhabitable</p> <p>Pour les rendez-vous reportés, car les dates ne correspondent pas aux disponibilités des usagers, Mme LEVEQUE soumettait l'idée d'une programmation en ligne par les usagers. On conserve la programmation actuelle car d'une part, réglementairement, c'est le SPANC qui doit fixer le rendez-vous et d'autre part, cela permet de programmer facilement par lieu-dit les rendez-vous et en fonction de l'historique (exemple : 2 maisons avec 2 Anc pour un même propriétaire au même endroit).</p>
3 - Planification des contrôles périodiques	<p>Actuellement sur Mozé sur Louet. Programmation déjà validée par le Conseil d'exploitation : St Jean de la Croix, Denée, Rochefort</p> <p><i>Proposition de programmation suivante :</i> La Possonnière, St Georges sur Loire, St Germain des Près, Champocé  Validée par le Conseil d'exploitation</p>
4 - Point sur les contrôles de réalisation non conformes : nature des anomalies constatées	<p>Suite à la demande faite au dernier conseil d'exploitation, un point a été fait sur la nature des anomalies des dossiers non conformes suite au contrôle de bonne exécution des travaux. Pour 2023, 35 dossiers non conformes dont 17 en 2023 et 5 antérieurs à 2022.</p> <p>Principale anomalie : mise en œuvre de la ventilation primaire ou secondaire. Un délai de 6 mois est accordé pour mettre un terme aux anomalies.</p>
5 - Extraction de données à destination des communes	<p>Une extraction des différents contrôles réalisés par le service (vente, contrôle de bonne exécution des travaux et avis de conception) sera envoyée trimestriellement aux communes. Pour les contrôles périodiques, cet envoi sera effectué après chaque campagne sur chacune des communes.</p>
6 – Questions diverses	<p>Constat d'une installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes : couvercle cassé à remplacer.</p> <p>Possibilité d'envoyer une photo avec un justificatif d'achat. Donc pas de 2^{ème} visite sur place et pas de facturation.  Validée par le Conseil d'exploitation</p>

Prochain Conseil d'exploitation :

Mercredi 6 Décembre 2023 à 16 h 00
Salle du conseil – Site de Juigné sur Loire